

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 32 — — matin, Express-Poste.
9 — — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 43 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 15 minut. matin, March.-Mixte.
8 — 7 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

La chambre des communes a commencé la dis-
cussion du bill de réforme électorale.

On se rappelle qu'en votant le crédit pour la mobi-
lisation, la chambre des députés de Bavière a voté,
en même temps, une adresse pour déclarer au roi que
ses ministres n'avaient pas la confiance du pays. Le
roi a refusé de recevoir cette adresse, et la clôture
de la session aura lieu samedi prochain.

On sait qu'une brochure a été saisie à Florence,
chez l'imprimeur Barbera, et nous avons annoncé
qu'une protestation se signalait en Toscane contre
cet acte de violation de domicile.

Cette brochure, destinée à reproduire sous la
forme d'une publication les réclamations des Tos-
cans contre l'inféodation de ce duché à l'Autriche,
et dans laquelle les griefs de la nation étaient for-
mulés d'une manière aussi ferme que modérée, était
signée par le marquis Cosimo Ridolti, par le comte
Ricasoli, l'ex-gouffaloniere Peruzzi, l'avocat Corsi,
l'avocat Cempini, Celestino Bianchi, etc., c'est à
dire par les gens appartenant au parti libéral mo-
déré.

Cet incident paraît avoir causé une extrême agi-
tation à Florence.

Nous avons, d'après nos correspondances parti-
culières, donné des nouvelles de la Cochinchine
jusqu'au 15 janvier, et rapporté le récit de deux
engagements qui ont eu lieu le 20 et le 21 décem-
bre dernier. La Gazette de Madrid revient sur ces
faits et y ajoute quelques détails. Il en résulte que le
petit fort Don-May a été enlevé de la manière la
plus brillante par un détachement composé de 75
soldats français, de 48 grenadiers et de 10 marins
espagnols.

Cet ouvrage était défendu par un corps de 1,500
Annamites parfaitement armés, ayant de l'artille-
rie, de la cavalerie et quatre éléphants; les pavil-
lons de France et d'Espagne ont été plantés sur le
fort aux cris de : *Vive l'Empereur ! vive la reine
Isabelle !*

La commission chargée d'examiner le projet de
loi ayant pour objet d'accorder, à titre de recom-
pense nationale, une pension annuelle et viagère de

5,000 francs à M^{lle} Eveillard, fille du consul de
France à Djeddah, assassiné dans l'exercice de ses
fonctions, a déposé son rapport dans la séance du
Corps-Législatif du 23 mars. La commission conclut
à l'adoption du projet de loi.

M. de Cavour est arrivé à Paris.

Un décret impérial, en date du 25 mars, nomme
ministre de l'Algérie et des colonies M. le comte
Prosper de Chasseloup-Laubat, député au Corps-
Législatif. L'intérim de ce département confié à
S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce
et des travaux publics, cesse à partir de ce jour.

Maintenant que la réunion du congrès est déci-
dée, on s'attache à connaître sur quelles bases
pourront s'ouvrir les négociations; entre toutes
les opinions qui se manifestent à ce sujet dans la
presse étrangère, nous citerons celle du *Morning-
Post*, lequel pense que les grandes puissances pour-
raient demander, comme condition première à
l'ouverture des négociations, l'éloignement des
deux armées autrichiennes et piémontaises de la fron-
tière.

On stipulerait ensuite : 1^o l'évacuation des trou-
pes françaises et autrichiennes des Etats romains ;
2^o la révision des traités que l'Autriche a conclus
avec les Etats de l'Italie depuis 1815 ; 3^o la des-
truction des forts bâtis qui commandent le Pô
et où l'Autriche entretient une garnison con-
trairement aux traités ; 4^o les grandes puissances
stipuleraient que l'Autriche ne pourrait faire
aucune intervention armée en Italie lors même
qu'elle y serait invitée par les princes régnants.

Nous donnons, bien entendu à titre de simple
renseignement, l'énonciation de ces stipulations,
que le journal anglais présente lui-même comme de
nature à être proposées au congrès.

La discussion du projet ministériel de réforme
parlementaire se continue à la chambre des com-
munes sans qu'on puisse encore prévoir le vote qui
s'ensuivra.

Dans la séance d'avant-hier, le projet ministériel
a été combattu par MM. Milner Gibson, Bright et
Walpole. Ce dernier, qui s'est retiré du cabinet à
propos de la présentation de ce bill, s'est élevé
surtout contre l'égalisation de la franchise dans les

comtés et dans les bourgs ; il a déclaré que si le
gouvernement voulait conserver le principe d'un
sens différentiel, il se rallierait à la mesure en dis-
cussion.

Dans la séance d'hier lord Stanley a annoncé que,
dans le cas où la deuxième lecture du bill de réforme
proposé par le ministère serait rejetée, il mettrait
la chambre en demeure de déclarer si le ministère
a perdu la confiance du parlement et celle du pays.

Quoiqu'il en soit, la discussion ne paraît pas en-
core arriver à son terme et l'on croit que ce vote
n'aura lieu que lundi ou mardi.

Lord Derby a annoncé hier, en réponse à une ques-
tion du comte d'Ellenborough, que le gouverne-
ment anglais était dans l'intention de demander un
emprunt de 3 millions et peut-être même de 5 mil-
lions de livres sterling pour le service des Indes
pendant cette année, en sus des 7 millions de ster-
ling déjà demandés.

M. S. Fitzgerald, répondant à une interpellation
de M. Ewart, a déclaré que des ordres ont été don-
nés pour réparer la route d'Erzeroum à Trébizonde,
qui est la route ouverte au commerce des Indes,
mais on n'a pas ordonné la construction d'une nou-
velle route.

Plusieurs journaux avaient annoncé la mort du
prince Milosch ; cette nouvelle était prématurée ; le
prince de Serbie, qui est, on le sait, d'un âge très-
avancé, est en effet malade, et les médecins lui
ont interdit tout effort intellectuel ou physique, en
déclarant qu'ils ne répondaient de rien, s'il ne se
conformait à leur ordonnance. On dit que le prince
fait faire des démarches à Constantinople pour ob-
tenir de la Porte à ce qu'il abdique en faveur de son
fils. Dans ce cas il se retirerait complètement des
affaires et laisserait le gouvernement aux mains du
prince Michel, qui est très-aimé de la population
pour sa bienveillance et sa modération.

Le congrès espagnol a pris en considération, sur
la demande du gouvernement, une proposition des
progressistes purs relative à la réforme du système
électoral.

On écrit de Constantinople, que trente-six nota-
bles de Bosnie et de l'Herzégovie sont arrivés de-
puis peu dans cette ville. Ils ont été appelés par le
grand conseil, qui doit se concerter avec eux sur

FEUILLETON

LES MASQUES D'OR.

ROMAN DE MOEURS CONTEMPORAINES.

Deuxième Partie.

(Suite.)

Et quand Saint-Marquet fut sorti le secrétaire et son
ami se livrèrent à un nouvel accès d'hilarité.

— Donne-moi ces prospectus grandioses, dit Albéric ;
ils figureront avantageusement dans mon roman social.

On annonça :

— Monsieur Jean Morin, Monsieur Anacharsis
Mandar.

Le secrétaire ne s'assit pas. Son visage s'était rem-
bruni.

Le vieux poète entra lentement, au bras de son com-
pagnon de visite ; lequel avait à la main un chapeau gris
pointu et au cou une cravate en foulard cramoiisi.

— C'est vous encore, Monsieur Morin ! dit Ernest d'un
ton impatient. Vous êtes venu déjà...

— Il y a un an, Monsieur. Si je me présente de nou-
veau, c'est qu'il y a urgence.

— Puis-je savoir ?... Pardon, je suis extrêmement
pressé.

— Mon Dieu ! souffrez que je me recueille... Il m'en
coûte tant de vous importuner !

— Retirez ce mot, Monsieur Morin. Vous ne m'im-
portunez pas. Mais en quoi puis-je vous être utile.

— Vous pouvez me sauver ! dit le vieillard dont les
yeux affaiblis et presque éteints se mouillèrent de larmes.

Après m'avoir souvent contesté ma pension, cette unique
ressource de mes derniers jours, on veut maintenant la
diminuer de quatre cents francs. Quatre cents francs ! C'est
énorme pour moi. Que ferai-je si je les perds ?... Me
faudrait-il aller, comme Homère, mon glorieux patron,
solliciter mon pain de la charité des passants ?... Ah !
plutôt mourir ! Et quand je pense qu'autrefois mon nom
était dans toutes les bouches, ma poésie dans toutes les
mémoires, qu'il n'y avait pas un cours de littérature où
l'on ne citât de mes épitres et de mes pièces badines...
J'ai eu de la gloire, Monsieur ! J'ai été nommé à côté
d'Esménard, de Castel, de Parseval Grandmaison !...
Ils feignent de l'ignorer les barbares !... O décadence ! la

dépravation du goût moderne devait entraîner l'injustice
et l'oubli.

Albéric, incapable de se maîtriser et bouillant de
l'ardeur d'un néophyte, s'élança furieux :

— Monsieur, hurla-t-il en agitant la forêt de sa che-
velure, votre situation de fortune mérite compassion,
votre âge est digne de respect. Mais le malheur et la vieil-
lesse ne donnent pas le privilège d'insulter l'Art ! L'Art
rajeuni ; l'Art à la fois éternel et contemporain ; l'Art
retrouvé aux sources de Williams, de René, de Schiller
et de Goethe, l'Art qui vit de la forme ciselée, sculptée,
ouvrée, fouillée ; l'Art qui a trouvé le drame et balayé
la tragédie ; l'Art qui a proscrit le poncis, chassé le ro-
coco et renversé la perruque de Boileau avec celle de
Racine !...

Jean Morin se redressa. Cette apostrophe l'avait ra-
jeuni de vingt ans.

— Qu'ai-je entendu, grand Dieu !... Dans un lieu offi-
ciel, chez le ministre, il s'est glissé un romantique !...

Ce n'est pas assez que des ennemis cachés me desservent
dans mes intérêts pécuniaires, il faut encore qu'on vienne
ici m'outrager dans mes convictions littéraires.

— Convictions pour convictions, répliqua de Tirpenne,
je préfère les miennes. Le passé a bien assez régné ;
place à l'avenir !

les réformes et les améliorations à introduire dans ces deux provinces.

Les nouvelles de Téhéran annoncent qu'un ordre du Shah a confié à Ferrouck-Khan les sceaux de l'Etat, jusqu'alors confiés au *sadrizam*, le grand-visit, dont la charge a été abolie, comme on le sait, depuis la chute de Mirza-Aga-Khan. De plus Ferrouck-Khan est chef de la maison royale de Sa Majesté et grand-maréchal du palais.

On avait jusqu'à présent désigné Genève comme le point choisi pour la réunion du congrès; on parle aujourd'hui de Bade, qui présenterait; en effet, de grandes facilités comme ville limitrophe des parties intéressées.

Il paraît à peu près certain que le congrès prendra pour base de ses délibérations les stipulations du congrès d'Aix-la-Chapelle.

Il résulte de ces stipulations que le Piémont et les autres Etats italiens pourraient être entendus dans le congrès; il ne resterait plus à déterminer que le mode de leur admission, et c'est ce qui ferait l'objet d'une résolution prise à l'avance par les cinq grandes puissances.

La discussion du bill de réforme parlementaire a été ajournée à lundi dans la chambre des communes, sans que le débat ait fait un grand pas.

M. Carwell a accusé le gouvernement de semer des dissensions entre les classes moyennes et les classes ouvrières.

M. Drummond, député ministériel, a dit que si la chambre n'acceptait pas le bill de M. Disraeli, elle serait obligée plus tard de voter le bill de M. Bright.

M. Wortley s'est prononcé contre tout projet de dissolution du Parlement.

Lord Palmerston a défendu l'amendement de lord John Russell, qui n'a pas dans sa pensée le caractère d'une motion de censure. Il approuve ironiquement les concessions déjà faites par le gouvernement et proteste contre toute pensée d'ambition personnelle.

Il a approuvé certaines clauses du bill et s'est montré disposé à abaisser le cens électoral de dix livres pour les bourgs. Le bill du gouvernement viole, a-t-il dit, les principes de la constitution.

La discussion du bill de réforme pourrait bien, d'ailleurs, contrairement à ce que l'on avait annoncé, se traîner encore jusqu'à la fin de la semaine prochaine: M. Griffith a, en effet, annoncé, que demain il demanderait à M. Disraeli si l'uniformité de cens électoral entre les comtés et les bourgs était, dans son bill, un détail ou un principe. De la déclaration à faire par le chancelier de l'Echiquier pourrait dépendre le sort du bill.

M. Griffith appartient, on le sait, au parti libéral conservateur.

Une autre motion, d'un caractère moins conciliant, a été faite par M. Owen Stanley, député radical. Il a déclaré que, dans le cas où le bill ne passerait pas à la seconde lecture, il proposerait à la chambre un vote de défiance contre le cabinet.

Une dépêche de Jassy, en date du 26, annonce que les membres du cabinet ont donné leur démission et ont été remplacés par MM. Ghika, Hourmouzaki, Steege, Stourza et Alcaze. On ne connaît pas encore la détermination de M. Alexandri, qui se trouve en

ce moment en mission à Turin. — Charles Bousquet.

(Pays).

FAITS DIVERS.

— A Mülheim, en Prusse, on a baptisé dernièrement le cinquième enfant d'un fontainier d'Eppinghofen: or, fait remarquable, cet enfant était né aveugle, ainsi que tous ses aînés, qui le sont encore, ainsi que lui.

— Quelques habitants du village de Plurs ou Piuoro, dans le canton des Grisons, après avoir fait dévier un peu le cours de la Maira, se sont mis à creuser là où une formidable avalanche recouvrit, le 4 septembre 1918, l'ancien village de Plurs et près de 2,500 personnes. Les fouilles n'ont pas été infructueuses jusqu'ici: on a trouvé une grande croix en argent massif, une cloche de 35 pouces de diamètre et de 27 pouces de hauteur, ainsi que différents autres objets. Les fouilles continuent. Plurs sera l'Herculanum suisse, mais un Herculanum de 15 siècles plus récent que celui du royaume de Naples.

— Un négociant de Berdiansk a annoncé dernièrement la vente dans ses magasins d'Odessa, de Nicolaïew et de Sebastopol, de 431,000 pouds, soit 7,351,500 kilogrammes de fonte et de fer provenant des projectiles ramassés en Crimée après la guerre. Ce chiffre peut donner une idée de l'énorme consommation de projectiles qui a été faite au siège de Sebastopol.

— Un violent incendie a failli engloutir le fruit de cinq mois de travaux gigantesques, exécutés pour l'établissement du pont provisoire, sur le Rhiu, à Kehl. Le feu s'est manifesté, on ne sait encore comment, sur l'un des bateaux portant une machine à battre les pieux amarrés contre le pont provisoire, et en un instant les flammes ont grimpé le long des échafaudages et ont envahi le pont de service. Grâce au concours empressé des employés, des ouvriers attardés au bord du chantier, et des pontonniers de service, l'on est parvenu à démarrer et à faire porter à la dérive les bateaux incendiés, à éteindre le reste des flammes et à se rendre maître du feu.

— L'aspect des récoltes sur les différents points qui constituent le rayon d'approvisionnement de Paris est des plus satisfaisants, et l'on a vu rarement la terre aussi bien préparée pour les semailles du printemps. Les prés sont en bon état, et les fourrages des prairies artificielles paraissent devoir être assez abondants. La vigne, qui vient d'être taillée, a son bois parfaitement sain et promet encore une bonne récolte. En somme, l'on s'attend généralement à une année de fertilité.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Un affreux malheur est arrivé mercredi 23, dans la rade de Brest. Un petit bateau plat, remplaçant le bateau de service habituel qui était échoué par suite de la grande marée d'équinoxe, a chaviré près de l'île Ronde, en allant de Quélern à Brest.

L'embarcation, dite l'*Océan*, n'était conduite que par le patron, le nommé Allaouen, et un jeune matelot; il y avait huit passagers à bord: MM. Lemonnier, (1) capitaine adjudant-major; Notet, capitaine; Bassy, Benoît, sous-lieutenants; le capo-

(1) M. Lemonnier appartenait presque à notre pays: longtemps sa famille, entourée de l'estime générale, a vécu parmi nous.

Lui, quoique tout jeune encore, il avait bien rempli sa vie: ses grades, il les avait conquis, à la pointe de son épée, sur la terre d'Afrique et en Crimée; l'avenir s'annonçait brillant pour lui, et, pauvre jeune homme, il est venu mourir au milieu des flots de l'*Océan*, lui que la peste et les canons avaient épargné. — Ses dernières paroles ont été pour sa famille: « mon père! s'est-il écrié, au moment où une lame furieuse l'engloutissait pour jamais.

ral Renn, et les nommés André (Louis), Mathieu (François), grenadiers au 2^e bataillon du 7^e de ligne, en corvée d'ordinaire, et une femme, marchande ambulante.

Le vent soufflant dans la direction du nord, le patron crut mieux faire en engageant les passagers à s'embarquer à Roscanvel plutôt qu'à Quélern; l'embarcation partit à 10 heures 1/2 du matin, et après avoir viré deux fois de bord, arrivée à la hauteur de la pointe de l'île Longue, elle essaya de virer une troisième fois; la manœuvre manqua pour n'avoir pas filé assez rapidement une écoute, et le bateau fut complètement chaviré.

Le caporal disparut; les autres passagers réussirent, ainsi que le patron et le matelot, à s'accrocher aux débris. La mer était grosse, et à chaque instant ils étaient couverts par la lame. La femme, hissée sur la quille, qui, au premier moment, s'élevait à fleur d'eau, tint avec beaucoup de courage, pendant environ une demi-heure; mais, le bateau s'enfonçant petit à petit, la malheureuse fut enlevée par une lame, et après elle le patron, puis M. Lemonnier, qui, ayant eu le mal de mer, avait déjà perdu beaucoup de ses forces au moment de l'accident et périt épuisé.

M. Bassy, sachant nager, quitta le bateau et se mit, à l'aide d'un aviron, à essayer de gagner le rivage. On ne put le suivre des yeux en raison de l'état de la mer.

Cinq passagers étaient donc restés sur l'embarcation renversée et enfoncée de près d'un mètre, lorsque, après environ une heure et demie depuis l'instant du sinistre, l'avis à vapeur l'*Elorn*, prévenu par un douanier de la côte, vint sauver M. Nottet, capitaine; M. Benoît, sous-lieutenant; les deux grenadiers et le matelot; il était grand temps! Ils reçurent, à bord de l'*Elorn*, les soins les plus empressés et les mieux entendus.

Un peu avant le sauvetage, on avait aperçu un des passagers se soutenant sur une épave, mais on n'a pu le retrouver, malgré les plus actives recherches. Malheureusement, on suppose que c'était M. Bassy.

Dans cette pénible circonstance, on signale particulièrement le courage et le sang-froid du grenadier André, qui réussit à soutenir pendant tout le temps son camarade Mathieu, qui s'était cramponné d'abord à lui et qui, ne sachant pas nager, fit preuve du plus grand calme.

Ce terrible événement prive du même coup le 7^e régiment de ligne de deux de ses officiers et d'un caporal.

Il faut ajouter à cette perte celle d'une femme et celle du patron du bateau, Allaouen, père de six enfants.

On lit dans l'*Union de l'Ouest*:

SUPPRESSION DU ROUISSAGE DU CHANVRE.

Un nouveau procédé de *teillage mécanique* vient d'être mis en usage dans une usine spéciale établie par les inventeurs, deux industriels de Paris, MM. Coblenz et Léoni, à Ivry, aux portes mêmes de la capitale. Depuis six mois, cette usine fonctionne, et avec tant de succès, même, que ses propriétaires font actuellement d'actives démarches pour arriver à créer de semblables établissements au centre des contrées où le chanvre est le plus particulièrement cultivé.

Ce n'est pas, du reste, qu'à Ivry que le nouveau

— L'avenir! répéta le vieux poète en souriant avec tristesse; j'y avais compté aussi... Vous voyez, jeune homme, quelle est la valeur de ses promesses.

Choqué d'avoir été appelé « jeune homme », Albéric regagna sa place et laissa tomber la discussion.

Quant à Anacharsis Mandar, il n'avait pas prononcé une seule parole. Ernest s'adressa directement à lui, désireux qu'il était de se débarrasser au plus tôt de ces deux intrus.

— Et vous, Monsieur, puis-je savoir?... ?

— Moi? je n'ai rien à solliciter, je ne veux rien, je n'attends rien.

— Alors?

— J'ai servi seulement de béquille à M. Morin, et je le plains, le pauvre cher homme, d'avoir besoin de quelque chose.

— Vous avez donc le talent de n'avoir aucun besoin?

— Précisément. J'existe au sein de la nature, libre comme l'aigle dans ses glaciers. Fait-il beau? Je hume le soleil et l'air. Pour ma promenade je trouve des champs et des bois; cela vaut mieux qu'un parencadré de murs. L'eau suffit à ma soif, le pain à mon appétit. S'il pleut, je m'enferme dans ma pensée et j'y crée un Orient. L'espace m'appartient; l'infini s'ouvre devant mon regard.

Je ne m'arrête pas aux babioles de la société, aux petites lois du jour, aux règles mesquines, ces barrières fragiles qui durent si peu de temps. Je mesure les siècles. Les religions, ces symboles de chacune des civilisations, m'ont dit leur mot les unes après les autres: je les ai comparées, analysées, fondues ensemble. Quand le monde sera devenu un, il ne lui faudra qu'un culte; et moi, quand j'aurai laissé ma dépouille aux éléments, je léguerai la vérité aux hommes!... Vous m'avez interrogé, j'ai dit.

— Monsieur est un prophète? demanda Ernest avec une pointe d'ironie.

— Je suis un *organe*, répondit Mandar avec son imperturbable sang-froid.

— Monsieur a dû être saint-simonien?

— Je l'ai été.

— Peut-être fouriériste?

— Je n'y ai pas manqué.

— Et maintenant?... ?

— Je suis égalitaire — niveleur — fusioniste — humanitaire. Mais c'est trop vous occuper de moi, qui n'aspire qu'à posséder la place de mon ombre. Songez à mon poète; honorez-vous en défendant ses droits, car vous pouvez vieillir aussi; et, comme lui, avoir besoin de soutien.

— Fort bien parlé! s'écria Jean Morin attendri.

« Belle péroraison et digne de l'exorde. »

— Mon cher Monsieur Morin, dit alors Ernest, soyez certain que votre requête sera prise en très-sérieuse considération.

Dès qu'il jugea que le poète classique s'était éloigné avec son étrange guide, Albéric voulut absolument partir.

— J'en ai assez, mon bon; il n'aurait qu'à survenir d'autres momies de la même espèce...

— Sois tranquille: est-ce qu'il existe deux Morin dans le monde?... Voilà mon audience finie. Tu vois si j'ai eu de la patience. Nous allons sortir ensemble.

On annonça:

— Monsieur le vicomte et Madame la vicomtesse d'Orban.

Est-il possible!... Va-t-en Albéric. Il s'agit d'une haute négociation.

Alexis et Mathilde parurent. La vicomtesse avait arboré un éclatant chapeau couleur cerise orné de marabouts; autour de sa belle taille se drapait un cachemire traînant sur le sol; une feronnière d'or bordait ses cheveux. Chez cette grande femme il y avait de la Velléda.

procédé dont nous parlons a été expérimenté. Plusieurs Etats l'ont également étudié, l'Angleterre entre autres, et l'on affirme que là, surtout, les résultats obtenus n'ont rien laissé à désirer. Des parties considérables de chanvre pour cordages y ont été vendues à des prix supérieurs à ceux du chanvre roui; et nos voisins d'Outre-Manche, en agissant ainsi, ne se livraient pas au seul plaisir de la nouveauté: ils faisaient une opération sérieuse et fructueuse, selon leur habitude, excellente après tout. Des essais de ce chanvre avaient été tentés dans les arsenaux de la marine, et les acheteurs savaient d'avance que la force de résistance de la filasse convoitée par eux l'emportait sur celle de la filasse préparée par le rouissage. Voilà donc qui peut paraître concluant.

Comme on doit avoir hâte de connaître les moyens employés par MM. Coblentz et Léoni, pour teiller leurs chanvres, nous allons exposer en quelques lignes le système de leur mécanisme, pour lequel, cela va sans dire, ils se sont munis d'un brevet.

Ce mécanisme est des plus simples; il consiste en deux machines, — dont l'une écrase et triture la partie ligneuse des tiges écruës, sans en attaquer, bien entendu, les fibres, qui restent intactes et dans toute leur longueur, — et dont l'autre rejette les débris, nettoie, redresse, et enfin divise les filaments. Et cette suite d'opérations si délicates, si difficiles, que faut-il de temps pour l'accomplir? — Quelques minutes seulement!

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'immense service que rendra, dans nombre de nos départements ce nouveau procédé, en tant qu'on arrive à le populariser si ses résultats demeurent ce qu'on les a vus jusqu'ici: complètement avantageux. Chacun comprend effectivement que nous serions bientôt, et à tout jamais, débarrassés, grâce à lui, des rouloirs, foyers d'émanations pestilentielles qui portent en eux, quoi qu'en aient écrit certains médecins et certains chimistes, les germes de maladies sinon mortelles, du moins extrêmement nuisibles à la santé publique et à l'alimentation; à laquelle elles enlèvent, par la destruction du poisson et souvent par celle du bétail, de nombreuses et précieuses ressources.

Mais nous ne tarderons pas à mieux connaître et à mieux apprécier l'invention de MM. Coblentz et Léoni, car nous lisons dernièrement, dans une feuille parisienne, qu'au mois de mai prochain ces industriels viendraient établir, dans l'Ouest de la France, quelques succursales de leur usine d'Ivry. Or, les départements de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine-et-Loire nous semblent réunir d'assez notables qualités dans l'espèce, comme on dit au Palais, pour attirer chez eux les inventeurs du teillage à la mécanique. Il est en effet peu de régions où la culture du chanvre soit aussi généralisée que dans celles-là. — Bonneserre de Saint-Denis.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

PROGRAMME DU CONCERT

Du 30 mars 1859, à 8 heures du soir.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1° Ouverture de la Muette AUBER.
- 2° Souvenir des Italiens, fantaisie pour le violon, composée et exécutée par M. H. Noirot..... H. NOIROT.

- 3° Barcarole, d'Oberon, pour piano QUIDANT.
{ Etude de Trille, id..... SCHMIDT.
exécutées par M^{me} Soulé.
- 4° Air de Robert le Diable, chanté par M^{lle} François, avec accompagnement d'orchestre MEYERBEER.
- 5° Chœur de Marguerite - d'Anjou, MEYERBEER.
DEUXIÈME PARTIE.
- 1° Ouverture de la Gazza-Ladra... ROSSINI.
- 2° Rondo du Concerto de Weber, pour le piano, exécuté par M^{me} Soulé, avec accompagnement d'orchestre... WEBER.
- 3° Valse de Venzano, chantée par M^{lle} François..... VENZANO.
- 4° Air du Pré-aux-Clercs, avec solo de violon, chanté par M^{lle} François, accompagné par M. Henri Noirot..... HÉROLD.
- 5° Chœur des Saisons HAYDN.

Il sera fait une quête pour les pauvres, entre les deux parties.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Il est positif que le comte de Cavour s'est engagé envers l'Angleterre à ne pas attaquer l'Autriche; c'est ce qui résulte d'une dépêche adressée le 17 mars par cet homme d'Etat à l'ambassadeur de Sardaigne à Londres. (Le Pays).

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Le sieur Louis-Alfred PALUSTRE, contrôleur des contributions directes, à Saumur (Maine-et-Loire), né à Saint-Maixent, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres), est dans l'intention de se pourvoir devant Son Excellence le garde-des-sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'être autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de: De Montifaut, nom qu'ont porté ses ancêtres, et à s'appeler à l'avenir Palustre de Montifaut, lui et ses descendants. (148)

Si l'on veut être assuré de posséder une bonne montre, on peut s'adresser au représentant d'une des plus importantes maisons d'horlogerie de Paris, qui ne fait verser que le quart comptant sur chacune des montres qu'il livre et 20 fr. par mois, afin que les clients puissent, malgré leur garantie de 4 ans, changer leur montre pendant le délai qu'on leur accorde pour solder le reste de la somme. Comme maison de confiance, l'établissement de M. Laurant, rue de l'Île-Saint-Louis, 98, à Paris, est reconnu comme tel dans la France entière pour l'excellence de sa fabrication et est représenté par M. Herbert, rue St-Aubin, 67, à Angers; et M. Oger-Sécher, à Ste-Christine. (108)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 18 au 25 mars 1859.

Des faits importants survenus depuis huit jours, ont modifié le point de vue politique de la Bourse, et donné une base plus sérieuse aux opérations des spéculateurs. Nous faisons allusion aux différentes notes publiées par le Moniteur sur le résultat des négociations diplomati-

ques relatives à la question italienne, qui préoccupe tous les esprits. Depuis lundi, la hausse a fait des progrès, à peine interrompus de temps en temps par des réactions nécessaires résultant des réalisations. Le 3 0/0, qui se tenait difficilement il y huit jours aux environs de 68 fr., a franchi aujourd'hui celui de 69 et tend à s'établir à ce cours. Les vendeurs opposent au mouvement progressif une résistance désespérée, mais ils n'ont pu empêcher le 3 0/0 de fermer à 69 20.

Dans ces conjonctures nouvelles, et sur le point de voir se confirmer les espérances que l'on a conçues à bon droit cette semaine, la speculation ne saurait continuer le système de vente à outrance qu'elle a depuis si longtemps adopté. Le découvert considérable qui s'est formé sur la rente est un élément de reprise d'autant plus sûr, que nous approchons à grands pas de la liquidation, et que la position des vendeurs est extrêmement périlleuse. D'un autre côté, on a vu, dans ces derniers temps de grandes maisons de banque, de grands capitalistes prendre la position à la hausse, et ils ne sont pas disposés à abandonner la partie. Ils ont acheté à d'assez bonnes conditions pour que l'on puisse compter sur de fortes livraisons en liquidation.

Les chemins de fer, soutenus par des recettes qui continuent à être excellentes relativement à la stagnation des affaires commerciales, sont toujours très-fermes, et ont profité de l'impulsion donnée à la rente. L'Orléans, dont le dividende à échoir le premier avril, vient d'être fixé à 57 50, s'est élevé à 13 70; le Nord ancien est à 940; le Nord nouveau, à 805; l'Est, 685; le Lyon, 850; le Midi, 520; l'Ouest, 600; les Chemins autrichiens, à 535; les Saragosse, à 465; les Lombards, 527 50; les Cadix à Séville, à 520; le Crédit mobilier, 790 à 795.

Le marché industriel est calme. On y négocie les actions de la Caisse centrale de l'industrie, à 95; les Docks donnent lieu à des affaires suivies. Le dernier procès que soutient la Compagnie doit venir cette semaine devant la Cour. L'estimation de l'actif social est à peu près terminée. Les actions Cail sont recherchées à 755, et les obligations à 405.

La Société du Crédit en Espagne (Guilhou) va publier les numéros des actions en retard qui n'ont pas effectué le versement qui était exigible le 10 courant.

A. DUPONT.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

Marché de Saumur du 26 Mars.

Froment (hec. de 77 k.) 14 55	Graine de colza	—
2 ^e qualité, de 74 k. 13 80	— de lin	25 —
Seigle	Amandes en coques	—
Orge	(l'hectolitre)	—
Avoine (entree)	— cassées (30 k.)	62 —
Fèves	Vin rouge des Cot.,	—
Pois blancs	compris le fût,	—
— rouges	1 ^{er} choix 1858	—
Cire jaune (30 kil.)	2 ^e	100 —
Huile de noix ordin.	3 ^e (a)	80 —
— de chenevis	— de Chinon	63 —
— de lin	— de Bourgueil	110 —
Paille hors derrière	Vin blanc des Cot.,	—
Foin	1 ^{er} qualité 1858	150 —
Luzeerne (droits com) 101	2 ^e	70 —
Graine de trefle	3 ^e (a)	55 —
— de luzeerne	ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 26 MARS.

5 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 68 70.
4 1/2 p. 0/0 hausse 80 cent. — Ferme à 96 50.

BOURSE DU 28 MARS.

5 p. 0/0 baisse 45 cent. — Ferme à 68 35
4 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. — Ferme à 95 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

Le vicomte était en habit noir boutonné, avec un ruban composé, indiquant plusieurs décorations.

Ce fut Mathilde qui la première prit la parole.

— Eh! bonjour, mon cher monsieur de Foncheville. C'est fort aimable à vous de nous recevoir au milieu de vos nombreuses occupations; nous avons voulu vous surprendre. Vous êtes vraiment très-bien ici, presque un ministre! A votre âge, c'est magnifique de faire partie du pouvoir.

Le vicomte commençait à être embarrassé; car Mathilde commettait autant de gaucheries qu'elle prononçait de mots. Mais c'était ainsi; son orgueil ne lui avait jamais permis d'écouter, et les bienséances ne s'apprennent pas autrement.

— Madame la vicomtesse, dit à son tour Ernest, je ne sais comment vous remercier de l'agréable surprise que vous avez daigné me ménager. Votre extrême indulgence me rend confus. Dans la position que je dois à la faveur paternelle de M. le comte de Maubrun, je m'efforce de me rendre un peu utile. Voilà mon seul mérite.

— Vous êtes modeste, Monsieur, dit Alexis sans que de Foncheville pût démêler si cet éloge était un persiflage.

Au fond, Ernest n'aimait pas le vicomte. Son instinct l'éloignait de cette figure noblement austère.

Il remercia. Mais déjà Mathilde avait hâte de ressaisir la parole.

— Ce qui me prouve combien vous êtes occupé, dit-elle, c'est que vous n'êtes pas venu nous voir depuis quelques jours. Louise l'a remarqué.

— Vraiment, Madame!..... Vous me donneriez trop d'orgueil.

Alexis avait rougi à la pensée prêtée gratuitement à sa sœur.

— Si je n'ai pas eu l'honneur de vous faire ma visite, ajouta Ernest, en revanche, je n'ai point négligé votre demande.

— Ah! vous m'enchantez!

— Ce matin même, j'ai parlé au ministre de la recette générale que vous désirez pour M. votre cousin.

— Le ministre vous l'a promise?.....

— Il m'a permis de l'espérer.

— Bravo!

— Je vais essayer de le revoir et de lui rappeler notre affaire.

— C'est à merveille. Voilà de l'activité, vicomte; il faut être ainsi pour réussir.

— J'avoue, dit Alexis, que je n'ai pas autant d'initiative.

— Ça, continua Mathilde, promettez-nous, mon cher

Monsieur Ernest, de venir ce soir chez nous prendre une tasse de thé. Nous serons seuls... avec Louise.

Elle appuya sur ces deux derniers mots et sortit bruyamment en emportant l'engagement formel de M. de Foncheville.

Celui-ci, radieux, s'empressa d'aller retrouver le ministre. Il était déterminé à lui avouer la vérité, et il ne doutait pas que son illustre protecteur ne voulût faciliter son mariage en obtenant pour M. Isidore Nicart cette recette, objet des vœux de la vicomtesse. Le chemin de son cabinet à celui du comte était en quelque sorte celui de la fortune.

Mais tout-à-coup, il s'arrêta frissonnant d'effroi. Il venait d'entendre un huissier annoncer M. de Pontessac, qui entraît grave et solennel.

Par quel hasard le chef de l'opposition se présentait-il chez son adversaire, presque au moment où la lutte décisive allait s'engager? Voulait-il épargner à M. de Maubrun une défaite en lui soumettant un compromis? Était-ce un défi, ou bien un acte de générosité?

Dévoré d'inquiétude, Ernest revint: sur ses pas et s'enferma en disant à l'huissier d'un ton de maître:

— Veillez à ce que personne ne me dérange et avertissez-moi aussitôt que M. de Pontessac sera parti.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le trois mars mil huit cent cinquante-neuf, enregistré,

Au profit de M^{me} Marie Yvon, épouse du sieur Etienne Bonnin, propriétaire, demeurant à Vihiers, elle résidant à Yzernay,

Contre ledit sieur Bonnin, Il résulte que cette dame a été séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Pour extrait dressé par l'avoué soussigné,

Saumur, le vingt-six mars mil huit cent cinquante-neuf.

(149) BEAUREPAIRE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE JULIARD.

Les créanciers de la faillite du sieur Juliard, marchand, à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dive, sont invités, conformément à l'article 492 du Code de Commerce, à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir enregistré dans le délai de 20 jours, au syndic de la faillite et à lui remettre leurs titres, avec le bordereau sur timbre de ce qui leur est dû, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances aura lieu en la chambre du Conseil dudit Tribunal, le vingt-un avril prochain, 8 heures du matin.

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU.

(150)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHESNEAU ET RAVENEAU.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce, le vingt huit mars dernier, l'ouverture de la faillite des sieurs Chesneau et Raveneau, chaufourniers, associés, demeurant aux Gripes, commune du Vaudeloay-Rillé, a été fixée au premier avril mil huit cent cinquante-huit.

Pour extrait conforme.

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU.

(151)

GRANDE VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,

Dans les magasins de M. COQUEREAU, rue Cendrière, à Saumur, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur,

Le mardi 26 avril, à midi, et jours suivants, de plus de 70,000 francs d'articles de piété tels que :

Chapelets de toutes sortes, montés argent, trait, fer, et non montés; brasselets et autres objets de fantaisie; médailles, médaillons, croix, cœurs, bagues en argent et en cuivre, christes, croix, vierges, bénitiers, socles, etc., en ivoire et en os, croix riches et ordinaires, avec et sans christes, en nacre, ébène, palissandre et bois noir, cadres de toutes sortes, boîtes corozos, cocos et autres, unies et guillochées, etc., etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e PATROUILLE, notaire à Montrenil-Bellay.

A CÉDER

UN BEAU MAGASIN

De Draperie, Rouennerie et articles de Nouveautés.

S'adresser audit notaire. (153)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Judi 31 mars 1859, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, dans la maison de M. de ROMILLY, chef de bataillon de génie, sise à Saumur, rue d'Orléans, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, commodes, armoires, tables de toilette, tables de nuit, lits en fer, étagère à glace, pendules, chaises, garnitures de cheminées, porcelaine, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

OU A LOUER,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

Située à Bagnoux, ruelle des Pauvres, Dépendant de la succession de M.

TURPIN.

Et consistant en maison de maître, écurie, remise, pressoir, cave, cour et jardin; le tout renfermé de murs, et d'une contenance de 24 ares environ. Cette propriété joint d'un côté M^{me} Tessier, d'autre côté M. Brazier.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (155)

A VENDRE

UNE

Forte JUMENT Percheronne.

S'adresser à M. de SAINTMÈME, rue des Payens, n° 18. (156)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, sise au Petit Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A CÉDER

UN

Fonds de Quincaillerie,

GROS ET DÉTAIL,

Parfaitement achalandé,

Situé dans un des quartiers les plus commerçants de Saumur.

Grandes facilités pour les paiements.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour Noël prochain,

Une boutique, arrière-boutique et chambres.

S'adresser à M. GUÉRIN, huissier.

A CÉDER

UNE

BONNE ÉTUDE D'HUISSIER,

Dans un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, ou au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX MACHINES A VAPEUR,

L'une fixe de la force de trois chevaux, et l'autre pour battre le blé.

S'adresser à M. UNALSERRE-MARQUIS, à Saumur, ou à M. FUSEILLIER, mécanicien à Montrenil (139)

A VENDRE

UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BELLES ÉCURIES, pouvant contenir six chevaux. — REMISE et PIED-A-TERRÉ, le tout en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants; et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 5 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 49. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT: 3 FR. (8)

POUDRE DE RUBIS

Pour faire couper les rasoirs, pour polir l'or, l'argent, le cuivre, l'acier, l'ivoire, etc., 1 fr. 25 et 1 fr. le flacon.

COLLE BLANCHE LIQUIDE

Pour papier, carton, porcelaine, verre, marbre, bois, cuir, liège, etc., 50 cent. le flacon.

Dépôt chez M. LECOTTIER, 8, rue du Marché-Noir, à Saumur. (9)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambrai, dans sa Pommade anti dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, etc. — Prix du pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. DAMICOURT, place de la Bilange; à Angers, pharmacie MÉNIÈRE. (54)

CAFÉ IMPÉRIAL, SUPÉRIEUR, DE J^h ALGLAVE,

11, boulevard de Sébastopol, Paris.

Dépôt: chez M. JANOTY, marchand de comestibles, rue St-Jean, à Saumur.

HISTOIRE DE PARIS

ET

DE SON INFLUENCE EN EUROPE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,

COMPRENANT

L'HISTOIRE civile, politique, religieuse et monumentale de cette ville, au double point de vue de la formation de l'UNITÉ NATIONALE de la France et des progrès de la civilisation dans l'Europe occidentale,

Cinq volumes in-8° illustrés.

Par A.-I. MEINDRE.

A PARIS, chez l'Auteur, rue de Grenelle-Saint-Germain, 66, et chez MM. DEZOBRY et MAGDELEINE, libraires, rue du Cloître-St-Benoist, 10.

CHEZ VICTOR DALMONT, ÉDITEUR,

Précédemment Carilian-Gœury et V^o Dalmont,

LIBRAIRE DES CORPS IMPÉRIAUX DES PONTS-ET-CHAUSSÉES ET DES MINES,

Quai des Augustins, 49, à Paris.

LES

INONDATIONS

EN FRANCE

DEPUIS LE VI^e SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

RECHERCHES ET DOCUMENTS

CONTENANT :

Les Relations contemporaines, les Actes administratifs, les Pièces officielles, etc., de toutes les époques; avec détails historiques sur les quais, ponts, digues, chaussées, levées, etc.; suivis de Tableaux synoptiques par bassin, de l'hydrographie générale de la France; et d'un Index bibliographique des ouvrages anciens et modernes traitant de la matière;

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE POUR SERVIR AUX ÉTUDES HISTORIQUES, STATISTIQUES, SCIENTIFIQUES, ET TOPOGRAPHIQUES DES INONDATIONS,

Par M. MAURICE CHAMPION.

2 forts volumes in-8°. — Paris, 1858. — Prix: 15 francs. (Le tome 1^{er} est en vente, le tome 2 paraîtra prochainement.)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,